



CAPA présidée par Mme Blanchon, secrétaire général adjointe, en l'absence de Mr Guillaumie, secrétaire général de l'académie.

- **Réductions d'ancienneté**

20 donnant droits dans l'Académie.

18 mois de réduction d'ancienneté à répartir (soit 90% de l'effectif).

Selon les nouveaux textes, seul le « mérite de l'agent » est à prendre en compte. Les propositions de réduction d'ancienneté émanent de nos différents chefs de service.

Selon ces textes, quelle que soit la valeur professionnelle des collègues, 30% de l'effectif doit bénéficier d'une réduction d'ancienneté maximale de deux mois, 30% une réduction d'un mois, et les 40% restants aucune réduction.

Nous vous invitons donc à vous « rapprocher » de vos chefs, de ne pas trop contester, si vous voulez être bien notés et pouvoir bénéficier par exemple, d'une réduction d'ancienneté.

Nous avons rappelé bien sûr notre opposition de principe à cette individualisation des carrières dans la fonction publique, permettant toutes les dérives, opposition que nous avons déjà notifiée par écrit.

L'Administration nous a informés qu'une réunion d'harmonisation académique s'était réunie la veille et que par ailleurs, avait été décidé, afin que le plus grand nombre puisse avoir « une part du gâteau », de limiter à 4 collègues (au lieu de 6) les réductions de deux mois, et de porter à 10 (au lieu de 6) les réductions d'un mois. Ainsi, « 16 collègues » au lieu de 14 pouvaient bénéficier d'une réduction d'ancienneté.

- **Concours d'AS**

5 postes étaient à pourvoir.

Quatre postes étaient prévus dans le 63 et un dans le 03. Or, en septembre dernier, nous avons constaté que le 63 avait perdu un demi poste, tout comme le 03, et que le 43 avait obtenu un poste. Nous avons demandé des explications sur ces changements. L'Administration nous a répondu que cela ne nous regardait pas, qu'une vision académique des emplois devra de plus en plus être envisagée, et que les affectations s'étaient faites sur des critères de besoins.

Fin de la CAPA.

Les frais de déplacements

De nombreuses collègues se trouvent en grande difficulté cause du « non paiement » des frais de déplacements depuis le mois d'avril 2009. Nous étions hélas habitués aux retards mais jamais à ce point. Pour certaines collègues avec des secteurs ruraux (dont quelques unes sont des jeunes collègues avec des petits salaires) les sommes attendues avoisinent les 1500 euros, voire plus.

Ceci est intolérable !

Nous avons interpellé le rectorat qui nous informe que la mise en paiement a été faite le 7 décembre pour les mois d'avril, mai, juin, juillet, septembre.

Certains d'entre nous viennent de voir que le mois de septembre a été versé sur leur compte bancaire. (le 17 décembre). Nous attendons les autres versements !

L'informatisation du paiement des frais de déplacements ne semble pas du tout au point et nous en supportons les conséquences !

Nous avons demandé une audience au recteur pour parler de ces problèmes, des mois d'octobre, novembre et décembre qui ne seront payés que sur le budget 2010 !!!

Tenez-nous informés de vos situations particulières afin que l'on puisse être « vos porte-paroles » si nous sommes reçus par le recteur.

Les élus CAPA

N. Fourquet – M. Moncelet – G. Sautou